

Assemblée générale du 12 mars 2014

RÉSOLUTION «ASSURANCE QUALITÉ»

(à partir de la proposition du regroupement cégep – FNEEQ) :

Attendu que l'implantation de la phase «audit» de l'assurance qualité se fait progressivement dans les collèges (quatre collèges sont touchés en ce moment : Marie-Victorin, Shawinigan, Ste-Foy et Grasset) et qu'il est important d'avoir une position commune (nationale), en solidarité;

Attendu les nombreuses analyses et les positions de la FNEEQ sur l'assurance qualité;

Attendu que les professeur-es ont plusieurs raisons de questionner la légitimité, les objectifs et les orientations à long terme de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC);

Attendu que les professeur-es ont plusieurs raisons de questionner la pertinence et les objectifs réels du processus d'«assurance qualité» actuellement mis en branle par la CEEC, notamment au plan de :

- *l'uniformisation des pratiques et de la perte d'autonomie collective et individuelle des professeur-es;*
- *la marginalisation des professeur-es dans la définition des critères qui fondent une éducation de qualité;*
- *l'augmentation significative des tâches administratives et bureaucratiques pour les professeur-es et pour les autres corps d'employé-es;*
- *l'instauration progressive d'une logique de la concurrence et de l'image de marque «branding» au sein du réseau public collégial;*

Attendu que la participation des professeur-es au processus d'assurance qualité actuellement mis en œuvre dans les cégeps constituerait une reconnaissance explicite de la légitimité de la CEEC et du processus d'«assurance qualité» qu'elle met en branle;

Attendu que les États généraux sur l'enseignement supérieur organisés par la FNEEQ contribueront à notre réflexion sur les façons de faire valoir et de parfaire les mécanismes déjà en cours dans les collèges permettant de préserver la qualité de notre enseignement (lancement, le 26 mars 2014, de la programmation des États généraux prévus pour l'hiver 2015 et autres activités organisées dès l'automne 2014 en vue de ces États généraux);

Que le SEECLG se dissocie formellement du processus d'audit d'«assurance qualité» actuellement mis en branle par la CEEC en s'abstenant d'y participer sous une forme ou sous une autre.